

FICHE INSCRIPTION STAGE 2020/2021

ECURIE Morgane Saby le puy blanc **63270 VIC LE COMTE**

1°- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAVALIER :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Numéro de licence FFE : /.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../

Diplômes équestres acquis : Poneys de : Bronze Argent Or - Galops : 1 2 3 4 5 6 7

Le cavalier autorise l'ECURIE Morgane Saby à utiliser son image prise lors d'activités équestres, à des fins de promotion et d'information des activités du club, y compris sur son site Internet et sa page Facebook.

2°- RESPONSABLE LÉGAL POUR LES MINEURS :

Père Mère Autres (préciser).....

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal - Ville :

Portable : /...../...../...../...../...../...../ (en cas d'urgence).

Domicile : /...../...../...../...../...../...../

Travail : /...../...../...../...../...../...../

Adresse-mail : pour recevoir les nouveautés du centre équestre et les dates des différents évènements

3°- RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT LE CAVALIER :

Nom du Médecin traitant avec
téléphone.....

N° Sécurité Sociale (dont dépend le cavalier) :

- Le cavalier a-t-il déjà eu les allergies suivantes ?

Asthme oui non

Médicamenteuses oui non

Alimentaires oui non

Autres (animaux, plantes, pollen).....

Si oui, précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir (si automédication le signaler).

- Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

(Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations et Joindre une photocopie des vaccinations)

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente le cavalier accidenté vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence. Dans tous les cas, le cavalier mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

4°- OBSERVATIONS PARTICULIÈRES QUE VOUS JUGEREZ UTILES DE SIGNALER :

(Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, etc....)
Précisez.

.....

5°- RÉGLEMENTATION :

- Pour pratiquer l'équitation en toute sécurité, passer des examens fédéraux (Galops) et/ou participer à des épreuves sportives : **La Licence Fédérale est obligatoire, ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports équestres y compris en compétition..**

- **Le port du Casque est obligatoire (NF 1384).**
-
- **VOS DATES DE STAGE CHOISIS DU AU soit jours**
- **COUT DE VOTRE STAGE**

Je soussigné,responsable légal du cavalier,
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire
et confirme l'inscription de mon enfant au **stage compétition CSO**, La réception d'un acompte de
50% confirmera votre inscription .